



Club des Nageurs Aqua Tulle

CODE DE BONNE CONDUITE 2026-2027

Adopté par l'assemblée générale le 16 juillet 2026

Les membres du bureau sont des bénévoles et s'efforcent de faire appliquer les principes de cette charte. Ils agissent pour l'intérêt de tous. Soucieux de voir ses adhérents souscrire à ses valeurs et aussi de préserver une forte cohésion entre tous ses membres, le club a élaboré une charte à l'attention des nageurs et nageuses.

Par l'intermédiaire de cette charte, nous proposons à nos sportifs de s'astreindre volontairement à certaines règles de vie individuelle et collective propres à leur épanouissement personnel au sein du club.

Le code de bonne conduite approuvé en début de chaque saison sportive représente un engagement moral de la part de l'adhérent. Elle servira tout au long de la saison sportive. Elle fixe quelques règles de bon fonctionnement, que chaque nageur aura à cœur de respecter pour son bien-être et celui des autres.

De ce fait, le non-respect d'une des règles fera l'objet d'un entretien visant au rappel des engagements. Si la persistance des faits est constatée, une mesure temporaire ou définitive proposée au bureau directeur sera mise en œuvre.

L'ambition du club est d'associer les nageurs à deux objectifs prioritaires complémentaires : « Réussite sportive et convivialité entre tous. »

Je m'engage à :

- Respecter le règlement intérieur et les règles de vie du club ;
- Respecter les maîtres-nageurs, les entraîneurs, les membres du club et du bureau ;
- Faire preuve de politesse et de respect envers l'ensemble des personnes dans les différentes installations (piscine, couloirs, salle des fêtes...) que j'utilise dans le cadre des activités du club ;
- Respecter les lieux et la mise à disposition du matériel lors des entraînements ou lors de compétition ou lors de manifestations ;
- Respecter les consignes qui me sont données par mes entraîneurs ;
- Me déchausser à la piscine dans les lieux réserver à cet effet ;
- Me comporter correctement dans les vestiaires et à ranger correctement mes affaires ;
- Prendre la douche avant et après les cours ou les compétitions et ne pas abuser sur la quantité d'eau utilisée ;
- Ne pas laisser traîner de papiers ou autres détritiques mais les mettre dans les poubelles de tri mises à disposition ;
- Ne pas commettre de vols ou dégradations ;
- Ne pas chahuter ;
- Informé de mes absences ou de retard ;
- Coopérer à la mise en place et au rangement du matériel ;
- Faire preuve d'un comportement volontaire et impliqué au cours de la séance ;
- Me présenter en tenue avec l'ensemble de mon matériel ;
- En cas de différends avec un ou d'autre(s), de ne pas perturber ni l'entraînement ni le déroulement des compétitions ;
- Lors de déplacement, respecter les horaires de regroupement et avoir une attitude exemplaire dans mon comportement. ;
- Faire honneur par mon engagement et mon esprit sportif en respectant des couleurs du club ;
- Ne pas utiliser de téléphone au bord des bassins ni à répondre au téléphone durant les entraînements et les compétitions ;
- Porter la tenue du club lors des entraînements (bonnet de bain) et des compétitions (bonnet du club et tee-shirt) ;
- Lors de compétitions, respecter les officiels ainsi que leurs décisions et faire preuve de sérieux et d'autonomie dans les échauffements et dans la récupération ;
- Tenir, ainsi que mes parents si je suis mineur, un discours en adéquation avec les règles du club.

